

**CONSEIL METROPOLITAIN DU
mercredi 10 novembre 2021**

**NOMBRE D'ELUS METROPOLITAINS
EN EXERCICE : 81**

QUORUM : 41

PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
59	20	2

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 21/11/356

**VILLE DE TOULON-
DEFINITION DES
MODALITES DE MISE
A DISPOSITION DU
DOSSIER AU PUBLIC
DE LA MODIFICATION
SIMPLIFIEE N°7 DU PLU**

Le Conseil Métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE
MEDITERRANEE convoqué le mercredi 10 novembre 2021, a été
assemblé sous la présidence de Monsieur Hubert FALCO.

Secrétaire de Séance : Madame Anaïs DIR

PRESENTS :

Mme Dominique ANDREOTTI, Mme Valérie BATTESTI, M. Robert BENEVENTI,
M. Philippe BERNARDI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie
BICAIS, M. Frédéric BOCCALETTI, M. Pierre BONNEFOY, M. Laurent
BONNET, Mme Béatrice BROTONS, M. Robert CAVANNA, M. Patrice
CAZAUX, Mme Marie-Hélène CHARLES, Mme Corinne CHENET, M.
Yannick CHENEVAR, M. Franck CHOUQUET, M. Anthony CIVETTINI, M.
Laurent CUNEO, M. Luc DE SAINT-SERNIN, Mme Anaïs DIR, M. Jean-Pierre
EMERIC, M. Hubert FALCO, Mme Claude GALLI-ARNAUD, Mme Brigitte
GENETELLI, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Delphine GROSSO, Mme Pascale
JANVIER, Mme Corinne JOUVE, Mme Sylvie LAPORTE, M. Arnaud LATIL, M.
Philippe LEROY, Mme Geneviève LEVY, M. Mohamed MAHALI, M. Cheikh
MANSOUR, Mme Edwige MARINO, M. Jean-David MARION, M. Erick
MASCARO, M. Jean-Louis MASSON, Mme Anne-Marie METAL, M. Joseph
MINNITI, Mme Valérie MONDONE, Mme Isabelle MONFORT, M. Ange
MUSSO, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Marie-Claude PAGANELLI-
ARGOLAS, Mme Audrey PASQUALI-CERNY, Mme Virginie PIN, Mme
Chantal PORTUESE, Mme Valérie RIALLAND, M. Bruno ROURE, Mme
Rachel ROUSSEL, M. Francis ROUX, M. Christian SIMON, Mme Christine
SINQUIN, M. Hervé STASSINOS, M. Yann TAINGUY, M. Albert TANGUY, Mme
Magali TURBATTE, Mme Kristelle VINCENT

REPRESENTES :

M. Thierry ALBERTINI représenté(e) par Mme Claude GALLI-ARNAUD,
Mme Hélène BILL représenté(e) par M. Franck CHOUQUET, Madame
Basma BOUCHKARA représenté(e) par M. Anthony CIVETTINI, M.
Guillaume CAPOBIANCO représenté(e) par Mme Kristelle VINCENT, M.
François CARRASSAN représenté(e) par M. Jean-Pierre GIRAN, Mme
Josy CHAMBON représenté(e) par M. Laurent BONNET, Monsieur Amaury
CHARRETON représenté(e) par Mme Geneviève LEVY, M. Jean-Pierre
COLIN représenté(e) par Mme Nathalie BICAIS, Mme Nadine ESPINASSE
représenté(e) par Mme Béatrice BROTONS, Mme Amandine LAYEC
représenté(e) par Mme Virginie PIN, M. Emilien LEONI représenté(e) par
Mme Brigitte GENETELLI, Mme Josette MASSI représenté(e) par Mme
Audrey PASQUALI-CERNY, M. Christophe MORENO représenté(e) par
Mme Valérie MONDONE, Mme Cécile MUSCHOTTI représenté(e) par M.
Jean-David MARION, M. Bernard ROUX représenté(e) par Mme Sylvie
LAPORTE, M. Joël TONELLI représenté(e) par Mme Anaïs DIR, Mme
Sandra TORRES représenté(e) par Mme Magali TURBATTE, Mme Béatrice
VEYRAT-MASSON représenté(e) par Mme Dominique ANDREOTTI, M.
Jean-Sébastien VIALATTE représenté(e) par M. Bruno ROURE, M. Gilles
VINCENT représenté(e) par M. Hubert FALCO

ABSENTS :

M. Michel DURBANO, M. Laurent JEROME

Séance Publique du 10 novembre 2021

N° D' O R D R E : 21/11/356

**OBJET : VILLE DE TOULON - DEFINITION DES
MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU
DOSSIER AU PUBLIC DE LA MODIFICATION
SIMPLIFIEE N°7 DU PLU**

LE CONSEIL METROPOLITAIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5217-1, L5211-1 et L2121-22-1,

VU le Code de l'Urbanisme, articles L153-45 et suivants,

VU le décret n°2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Toulon opposable,

VU l'avis de la Commission Protection de l'Environnement, Développement Durable, Transition Écologique et Énergétique du 13 octobre 2021,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier le PLU de la ville de Toulon afin de permettre la modification du règlement associé au plan masse UZc pour la mise en œuvre de la ZAE de Sainte Musse, la mise en place d'un dispositif de protection des linéaires commerciaux, la création d'un emplacement réservé n° 628 pour équipements publics au bénéfice de la ville de Toulon et des ajustements règlementaires divers,

CONSIDERANT que le projet de modification impactera le règlement, la liste des emplacements réservés et les planches graphiques n°11, n°16, n°17 et n°22 du Plan Local d'Urbanisme,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L153-45 du Code de l'Urbanisme, la procédure de modification peut être effectuée selon une procédure simplifiée dans les cas autres que :

- la majoration de plus de 20% des possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan,
- la diminution de ces possibilités de construire,
- la réduction de la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser,
- l'application de l'article L131-9 du code de l'urbanisme,

CONSIDERANT qu'à cet égard, il convient d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU de la ville de Toulon,

CONSIDERANT que la procédure de modification simplifiée ne fait l'objet d'aucune enquête publique mais d'une mise à disposition du public pendant un mois du projet engagé et de ses motifs, dans des conditions permettant au public de formuler des observations,

CONSIDERANT que pour garantir une bonne information du public et assurer les conditions lui permettant de formuler des observations, le projet de modification, l'exposé de ses motifs, et, le cas échéant, les avis émis par les Personnes Publiques Associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du Code de l'Urbanisme sont mis à disposition du public pendant un mois soit du **13 décembre 2021 au 13 janvier 2022** inclus selon les modalités suivantes :

- Un avis sera porté à connaissance du public précisant les modalités de la mise à disposition au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition dans un journal diffusé dans le département.
- Le dossier de présentation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme sera consultable et téléchargeable sur le site Internet de la ville de Toulon (www.toulon.fr, rubrique Urbanisme),
- Ce dossier sera consultable au Service Etudes et Planification (9^{ème} étage de la Mairie, Avenue de la République, 83056 Toulon) les jours d'ouverture au public, du lundi au vendredi, de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30, en version papier et en version numérique sur un poste informatique mis gratuitement à disposition,
- Un registre sera tenu à disposition du public pour y recueillir les observations au Service Etudes et Planification (9^{ème} étage de la Mairie, Avenue de la République, 83056 Toulon, les jours d'ouverture au public, du lundi au vendredi, de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30) pendant la mise à disposition du dossier,
- Toute personne peut également s'exprimer par courrier à l'intention de Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée en Mairie de Toulon (Avenue de la République, CS71407, 83056 Toulon Cedex) ou par courrier électronique à l'adresse suivante : procedureplu@mairie-toulon.fr. Le dernier jour de la mise à disposition, les courriers électroniques seront enregistrés jusqu'à 16 heures 30,

Et après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE 1

D'APPROUVER les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°7 du PLU de Toulon comme exposées ci-dessus.

ARTICLE 2

D'AUTORISER Monsieur le Président de la Métropole TPM à prendre toute disposition à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette délibération.

ARTICLE 3

DE DIRE qu'à l'issue de cette procédure, un bilan sera présenté devant le Conseil Métropolitain et le projet sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre.

Fait à TOULON, le 10 novembre 2021

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0